

GESTION DES RECLAMATIONS

- Réception de la réclamation :

Directement à l'auto-école

Par téléphone

Par mail



- Transmission au responsable de l'entreprise



Si nécessaire rencontre avec
Le formateur concerné

Prise de RDV avec les parties

Prenantes (élèves et parents) et le formateur concerné



- Problématique discutée



- Proposition de solutions concrètes



- Formalisation de l'accord



Si pas d'accord : recours possible auprès de l'administration octroyant le label.

AUTO ECOLE DU MARENSIN

354 Rue de la gare 40140MAGESCQ – Tél : 06.75.48.01.59 – mail : autoecoledumarensin@gmail.com
SARL au capital de 5000 Euros RCS DAX 813636537 CODE APE : 8553 Z- TVA intra : FR71813636537-
Agrément n° : E1504000090-« déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro
75400133240 auprès du préfet de région nouvelle-aquitaine »